



HAL
open science

TheLawFactory.fr: Tracking the legislative drafting process using new technology & data visualization

Benjamin Ooghe

► **To cite this version:**

Benjamin Ooghe. TheLawFactory.fr: Tracking the legislative drafting process using new technology & data visualization. Master Program in Parliamentary Procedures and Legislative Drafting (EU-PADRA), LUISS Guido Carli, Oct 2017, Rome, Italy. hal-03631540

HAL Id: hal-03631540

<https://sciencespo.hal.science/hal-03631540>

Submitted on 5 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

TheLawFactory.fr

Tracking the legislative drafting process
using new technology & data visualization



SciencesPo
MÉDIALAB



Benjamin Ooghe-Tabanou
Regards Citoyens
Sciences Po, médialab, Paris, France

Joining forces: citizen NGO + research labs



Regards Citoyens



citizen volunteer NGO
7 admins, 50 members
≈ 3000€ annual budget

parliamentary monitoring, advocacy,
opendata, politics & lobbying transparency

<http://RegardsCitoyens.org>
@RegardsCitoyens

SciencesPo CEE & médialab

research
laboratories

SciencesPo
MÉDIALAB

political science, controversy mapping,
digital methods, digital humanities,
network visualisation, datascape

<http://medialab.sciences-po.fr>
@medialab_ScPo

Parliamentary activity monitoring



NosDéputés.fr & NosSénateurs.fr, similar to OpenParlamento.it by OpenPolis

- Visual & Statistical activity overview
- Semantic analysis on debates
- Access & Comment full legislative contents
- Search & Track works with e-mail alerts
- Redistribute Open Data for external reuses

NOS DÉPUTÉS.FR
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Les Députés | Les Dossiers | Les Citoyens | FAQ

« Mariage pour tous » et « Réforme bancaire » : commentez les projets de loi avec Simplifions la loi !

Catherine Lemorton, députée SRC de la 1ère circonscription de la Haute-Garonne

Participation globale au cours des 11 premiers mois (hémicycle et commissions)

Présences relevées | Participations | Mots prononcés (x 10 000) | Questions orales | Vacances parlementaires | Présence médiane | Explications

Activité (11 mois de mandat) : 35 | 86 | 403 | 344 | 17 | 0 | 0 | 5 | 2 | 1

Informations
Mandat en cours depuis le 20 juin 2012
Sa page NosDéputés.fr pour l'ancienne législature
Groupe politique : Socialiste, Républicain et Citoyen (membre)
Parti politique (attachement financier) : Parti socialiste
Profession : Pharmacienne
Page sur le site de l'Assemblée nationale
Page sur Wikipédia
Site web

Suivre l'activité du député
par email | par RSS | sur mon site

Champ lexical (sur 11 mois)
accréditation accès administration agence alcool alerte AME
amp ANSES ANSM apprentissage assurance audition autonomie
autorité autotest biologie médicale bioéthique bisphénol branche bénéficiaire caisse
cancer cellule centre chômage CMU cmuc complémentaire
conférence contrat de génération couty detts dialogue direction don
donnée déjagep effets indésirables embryon embryonnaire

Résultats pour « "données publiques" OR "informations publiques" »

Affiner par date : entre septembre 2009 et novembre 2011



Résultats 1 à 20 sur 352185 triés par pertinence — trier par date

Amendement N° 247 au texte N° 2827 - Article 30 ter (Tombe)

Cet article vise à permettre de réaliser des enquêtes administratives sur les personnes demandant des licences de réutilisation des **données publiques**, afin de s'assurer qu'elles ne risquent pas de faire un usage contraire à l'ordre public de ces données. Tel qu'il est rédigé, l'article permet, potentiellement, de réaliser des enquêtes administratives sur tous les demandeurs d'**Informations publiques**, quelque soit la nature des informations demandées. En effet, il vise l'article 16 de la loi du 17

Consulter

Question N° 56147 du 28/07/09 (Premier ministre) (Réponse le 29/09/09)



Lionel Tardy

promouvoir la réutilisation des **Informations publiques**, a incité depuis lors chaque administration à constituer un répertoire des principaux documents et informations réutilisables qu'elles détiennent. Assistés en cela par l'APIE, six ministères ont déjà mis en ligne un répertoire des **Informations publiques**. Le plan France Numérique 2012 annoncé par le Gouvernement en octobre 2008 prévoit le développement d'un portail unique d'accès aux **données publiques**. Sa conception et sa réalisation ont été confiées

S'abonner aux résultats de cette recherche



Affiner la recherche

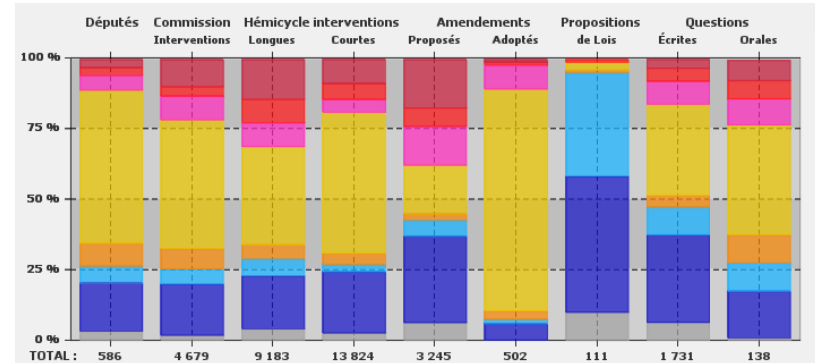
Réinitialiser les dates

Filtrer par type de résultat

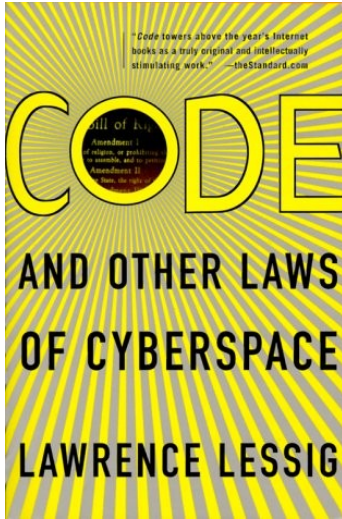
- Interventions (250097)
- Questions écrites (73201)
- Amendements (23456)
- Documents parlementaires (2567)
- Commentaires (1665)
- Députés (638)
- Dossiers (336)
- Organismes (225)

Filtrer par député

- Marc Le Fur (8367)
- Catherine Vautrin (8320)
- Marc Laffineur (7292)



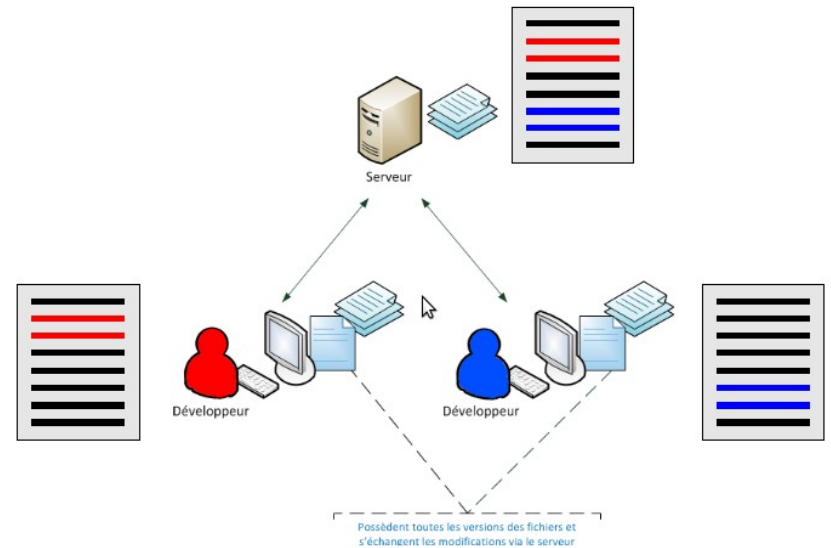
Law is Code, GitLaw & other concepts of CivicTech



Open Legislative Data Conference, Paris 2014

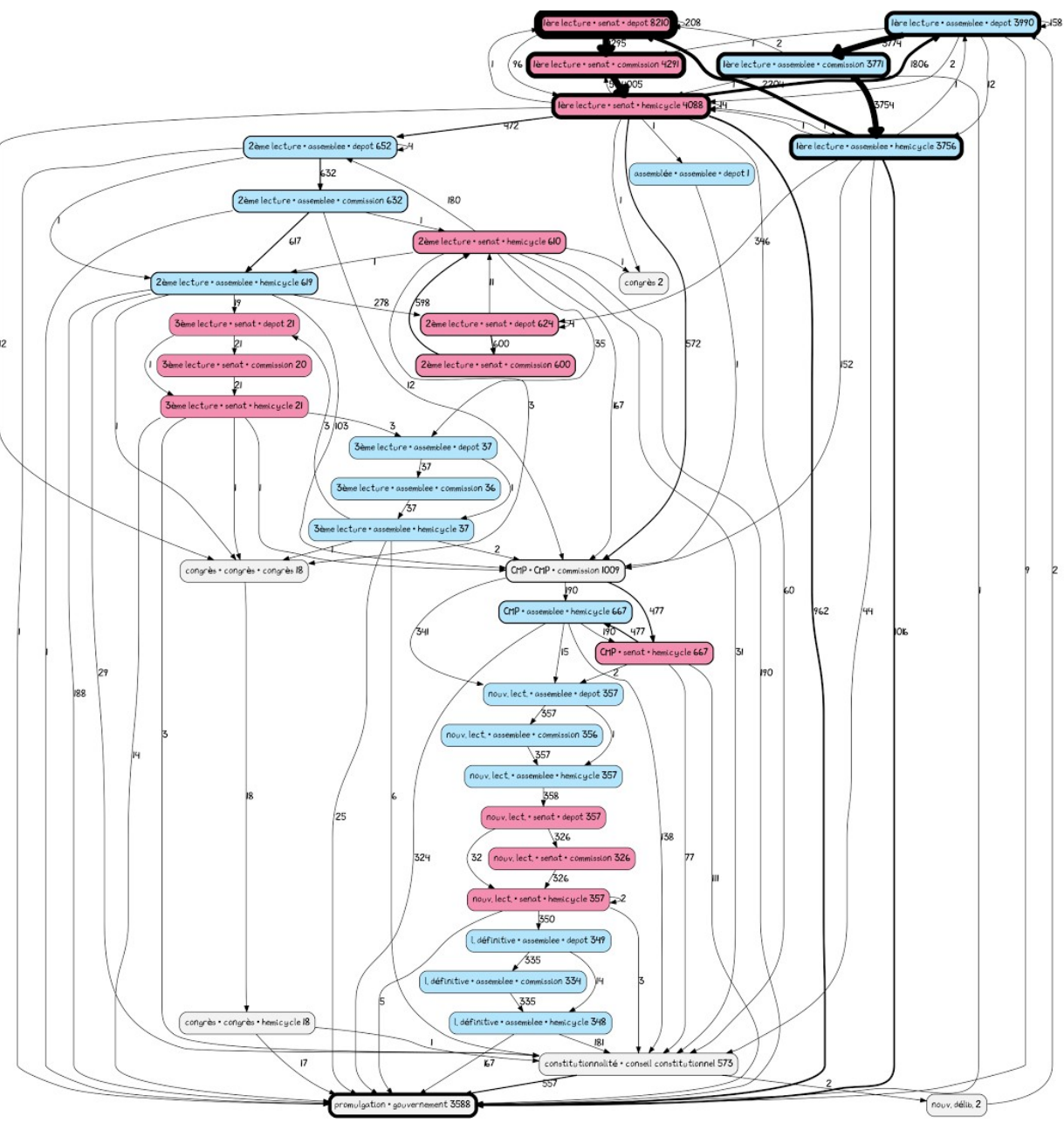
TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur	Texte adopté par le Sénat	Texte adopté par la Commission
	<p>Proposition de loi relative à la solidarité <i>des communes</i> dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement <i>des particuliers</i></p> <p>Article unique</p> <p>Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :</p> <p>1° Après l'article L. 2224-12-3, il est inséré un article L. 2224-12-3-1 ainsi rédigé :</p> <p>« Art. L. 2224-12-3-1. – Pour contribuer au financement des aides attribuées en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles pour permettre à toute personne ou famille résidant</p>	<p>Proposition de loi relative à la solidarité dans <i>les domaines</i> de l'alimentation en eau et de l'assainissement</p> <p>(amendement CL11)</p> <p>Article 1^{er}</p> <p>I. – Le ...</p> <p>1° (Alinéa sans modification)</p> <p>« Art. L. 2224-12-3-1. – Les <i>gestionnaires</i> des services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement afin de financer les aides financières</p>
<p>Code de l'action sociale et des familles</p> <p>Art. L. 115-3. – Cf. annexe.</p>		



Revision control programming

Complexity of the legislative process



« The legislative process is nowadays designed as it was in an era where the impact of IT barely existed. Technology innovations have increasingly facilitated the dematerialization of some steps of the process, but a new design of the whole process never occurred. »

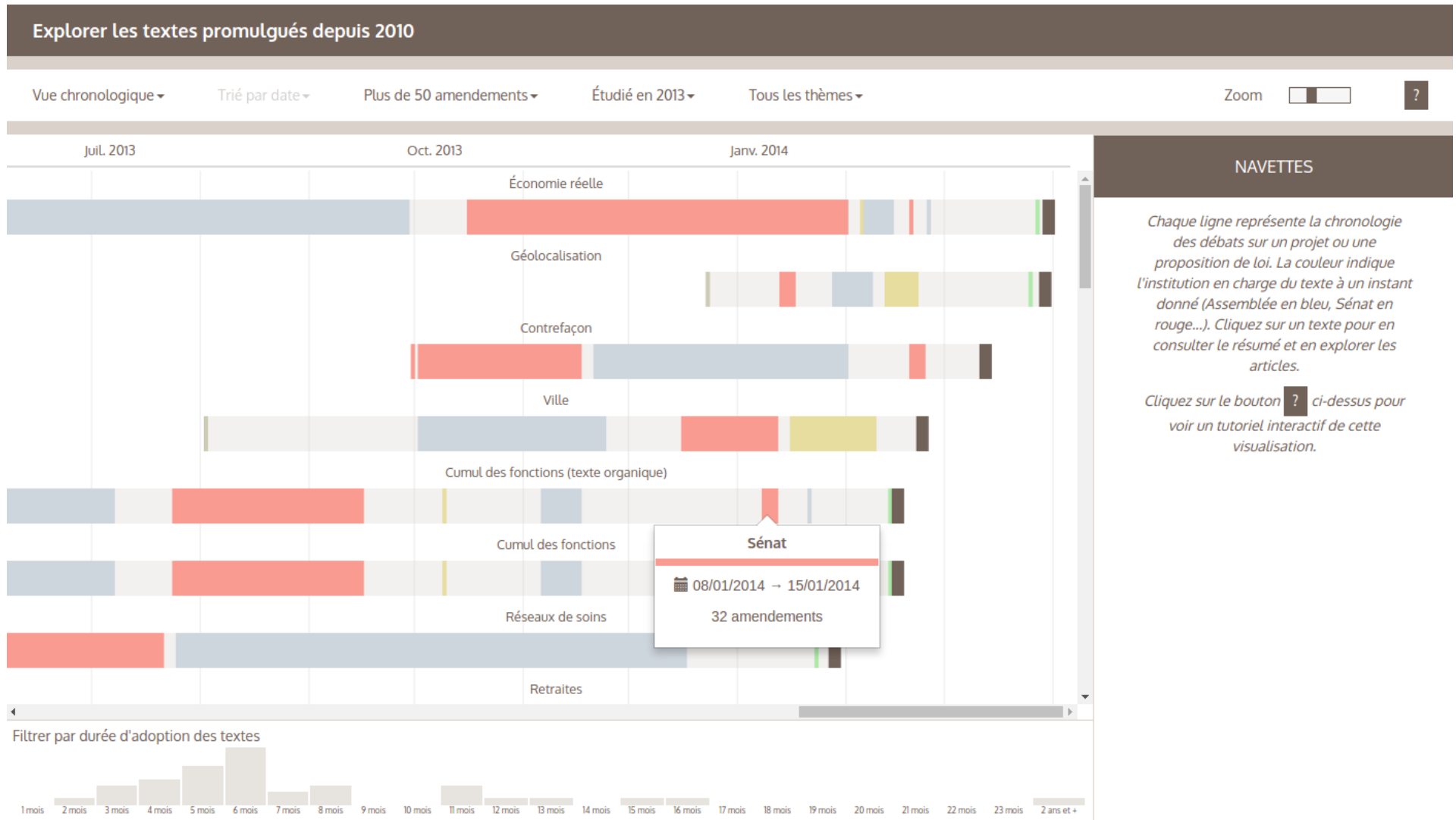
« Designing participatory processes in rule-making. »

« At what time was a given amendment introduced, discussed and voted? Who is the author for a committee modification of a bill? »

Paolo Coppola

→ Digital Innovation can help !
TheLawFactory.fr tries

TheLawFactory lets you browse \approx 300 laws



Track text changes at each legislative stage



Projet de loi portant création du contrat de génération

Dossier Sénat | Dossier Assemblée | Loi sur Légifrance | Open Data /Git

< Voir la chronologie du texte | Vue alignée

Dépôt	1 ^{ère} Lecture				Commission Mixte Paritaire		
Gouv.	Assemblée		Sénat		CMP	Sénat	AN
Projet de Loi	Commission	Hémicycle	Commission	Hémicycle	Commission	Hémicycle	Hémicycle
Art. 1	Art. 1	Art. 1	Art. 1	Art. 1	Art. 1	Art. 1	Art. 1
		Art. 1 bis	Art. 1 bis				
Art. 2	Art. 2	Art. 2	Art. 2	Art. 2	Art. 2	Art. 2	Art. 2
Art. 3	Art. 3	Art. 3	Art. 3	Art. 3	Art. 3	Art. 3	Art. 3
Art. 4	Art. 4	Art. 4	Art. 4	Art. 4	Art. 4	Art. 4	Art. 4
Art. 5	Art. 5	Art. 5	Art. 5	Art. 5	Art. 5	Art. 5	Art. 5
		Art. 5 bis	Art. 5 bis	Art. 5 bis	Art. 5 bis	Art. 5 bis	Art. 6 (5 bis)
	Art. 6	Art. 6	Art. 6	Art. 6	Art. 6	Art. 6	Art. 7 (6)
			Art. 7	Art. 7	Art. 7	Art. 7	Art. 8 (7)

Article 1

1^{ère} Lecture · Assemblée · Commission

- I. Les mots : "et à la gestion des âges" sont ajoutés à l'intitulé du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du code du travail;
- II. Il est rétabli au chapitre Ier du titre II du livre Ier de la cinquième partie du code du travail une section 4 est ainsi modifié :
 - 1° L'intitulé est complété par les mots : "et à la gestion des âges" ;
 - 1° bis L'article L. 5121-7 devient l'article L. 5121-22 ;
 - 2° La section 4 est ainsi rédigée :
 - "Section 4
 - "Contrat de génération
 - "Art. L. 5121-6. - Le contrat de génération a pour objectif de faciliter l'intégrations ;
 - "1° De faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée-e ;
 - "2° De favoriser l'embauche et le maintien en emploi des salariés âgés et-e ;
 - "3° D'assurer la transmission des savoirs et des compétences.
 - Il est mis en oeuvre, en fonction de la taille des entreprises, dans les conditions prévues par la présente section.
 - Le contrat de génération est applicable aux employeurs de droit privé

Retrieve parliamentary discussions



Projet de loi pour une République numérique

[Dossier Sénat](#)
[Dossier Assemblée](#)
[Open Data](#)

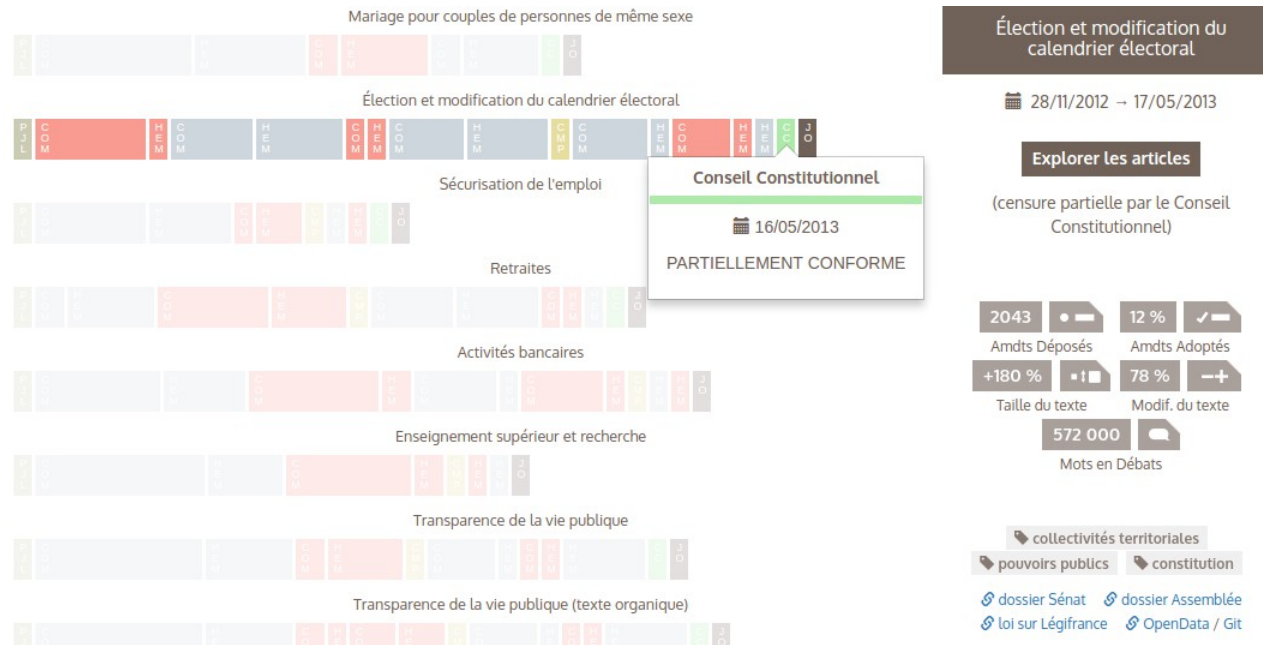
< Voir les articles du texte
Vue « échiquier politique » ▾
?

Dépôt	1 ^{ère} Lecture				Les républicains
Gouvernement	Assemblée		Sénat		
Projet de Loi	Commission	Hémicycle	Commission	Hémicycle	
Article 1er					Frédéric Lefebvre Lire les interventions 1816 mots
Après l'article 1er					Patrice Martin Lire les interventions
Article 1er bis					Lionel Tardy Lire les interventions
Article 1er ter					Philippe Gosselin Lire les interventions
Article 2					Laure de La Roubin Lire les interventions
Après l'article 2					Catherine Vautrin, présidente La parole est à M. Frédéric Lefebvre, pour soutenir l'amendement no 518 . Laisser un commentaire
Article 4					Frédéric Lefebvre Notre collègue Patrice Martin-Lalande a évoqué ce sujet tout à l'heure et a regretté que son amendement ne puisse être discuté en raison de l'article 40. Il a donc signé celui-ci visant à demander un rapport au Gouvernement, au plus tard le 30 juin 2016, sur la nécessité de créer une consultation publique en ligne pour tout projet de loi ou proposition de loi avant son inscription à l'ordre du jour au Parlement – c'est le moyen que nous avons trouvé pour discuter de ce dispositif dans l'hémicycle. La crise de confiance est considérable, souvent à juste titre lorsque l'on s'avis du décalage entre le débat public et les préoccupations de nos compatriotes. Il est temps que la logique démocratique que nous défendons devienne une règle générale dans notre démocratie. Laisser un commentaire
Après l'article 4	Catherine Vautrin, présidente Quel est l'avis de la commission ? Laisser un commentaire				
	Luc Belot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelle de la République Je remercie notre collègue Lefebvre pour avoir rappelé le caractère assez innovant de notre démarche avec ce texte – un grand nombre d'entre vous l'a d'ailleurs également fait lors de la discussion générale – laquelle a eu des résultats très favorables. Laisser un commentaire				

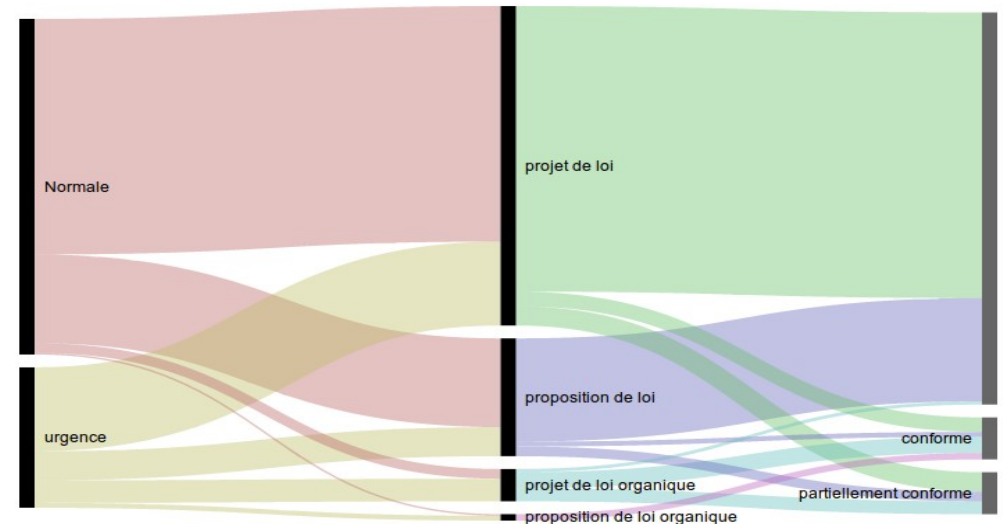
LÉGENDE

■ GDR	■ SRC	■ ECOLO	■ RRDP	■ UDI	■ LES-REP	■ NI
■ Présidence	■ Rapporteurs	■ Gouvernement	■ Auditionnés			

Analyse the Parliament's part in law-writing



- ♦ 74% of studied bills' text was modified by at least 50%
- ♦ 61% increased in size by at least 50%



Accessing bills data: sources & limitations



Transforming bills into data can be complex

N° 23 SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016 26 octobre 2015
PROJET DE LOI relatif à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public. (procédure accélérée)
<i>Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :</i>
Voir les numéros : Assemblée nationale (14 ^{ème} législ.) : 3037, 3090 et T.A. 593. Sénat : 34, 93, 95 et 94 (2015-2016).

Article 1^{er} A

(Conforme)

Article 1^{er} B

Le premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Lorsqu'elles sont mises à disposition sous forme électronique, ces informations le sont, si possible, dans un standard ouvert et aisément réutilisable, c'est-à-dire lisible par une machine et pouvant être exploité par un système de traitement automatisé. »

Article 1^{er}

L'article 11 de la même loi est ainsi rédigé :

« Art. 11. - Par dérogation au présent chapitre, les informations figurant dans des documents produits ou reçus par des établissements et des institutions d'enseignement et de recherche dans le cadre de leurs activités de recherche peuvent être réutilisées dans les conditions fixées par ces établissements et institutions. »

Article 2

Le second alinéa de l'article 14 de la même loi est remplacé par cinq alinéas ainsi rédigés :

« Lorsqu'un tel droit est accordé, la période d'exclusivité ne peut dépasser dix ans. Le bien-fondé de l'octroi d'un droit d'exclusivité fait l'objet d'un réexamen périodique au moins tous les trois ans.

« Lorsqu'un droit d'exclusivité est accordé pour les besoins de la numérisation de ressources culturelles, la période d'exclusivité peut, par dérogation, être supérieure à dix ans, sans dépasser quinze ans. Elle doit faire l'objet d'un réexamen au cours de la onzième année et ensuite, le cas échéant, lors de la treizième année.

« Les deuxième et troisième alinéas ne s'appliquent pas aux accords conclus entre personnes publiques dans le cadre de leurs missions de service public sur le fondement de dispositions législatives ou réglementaires, dans le respect du droit de la concurrence. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un réexamen au cours de la onzième année et ensuite, le cas échéant, tous les sept ans.

« Une copie des ressources numérisées et des données associées est remise gratuitement, dans un standard ouvert et librement réutilisable, aux administrations mentionnées à l'article 1^{er} qui ont accordé le droit d'exclusivité.

« Les accords d'exclusivité sont transparents et rendus publics sous forme électronique. »

Article 3

L'article 15 de la même loi est ainsi rédigé :

« Art. 15. - I. - La réutilisation d'informations publiques est gratuite. Toutefois, les administrations mentionnées à l'article 1^{er} peuvent établir une redevance de réutilisation lorsqu'elles sont tenues de couvrir par des recettes propres une part substantielle des coûts liés à

Article 8

Le chapitre III du titre I^{er} du livre I^{er} de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« CHAPITRE III

« [...]

« Art. L. 2113-22 et L. 2113-23. - (Non modifiés) »

missing unmodified text

missing article

Article 10

deleted text

I. - (Supprimé)

II à XIII. - (Non modifiés)

XIV. - Les 1^o et 2^o de l'article L. 5321-1 du même code sont ainsi rédigés :

« 1^o Création d'une commune nouvelle par regroupement des communes membres de l'agglomération nouvelle, en application des articles L. 2113-1 à L. 2113-3. Le choix en faveur de cette solution doit être opéré par les communes dans les deux premiers mois du délai ouvert à l'alinéa précédent. Dans le cas où les conditions de création d'une commune nouvelle fixées aux articles L. 2113-2 et L. 2113-3 ne sont pas remplies, les communes disposent d'un délai de deux mois pour opter entre l'une des deux solutions restantes ;

« 2^o Transformation en commune nouvelle, en application des articles L. 2113-2 et L. 2113-3, des communes ou portions de communes comprises à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ; ».

XV à XVIII. - (Non modifiés)

XIX. - (Supprimé)

missing pieces, partial bills, errata, tables...

→ only 70% of adopted bills

Inspire & feed from new official projects



Assemblée nationale – Éliasse

SÉANCE RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARB... - (174) Texte amendé Dérouler

AMENDEMENT N° 197

ADOPTÉ

le Gouvernement

ARTICLE 7 BIS

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« existantes »

les mots :

« ou réseaux de chaleur existants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à conforter l'article 7 bis en complétant la référence aux infrastructures gazières par une référence aux réseaux de chaleur, qui peuvent être également un moyen pertinent pour réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Article 7 bis (nouveau)

(1) Après le deuxième alinéa de l'article L. 222-5 du code de l'environnement, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

(2) « Dans le cadre d'un plan de protection de l'atmosphère, le représentant de l'État dans le département établi, en concertation avec les collectivités territoriales concernées, un plan d'action favorisant le recours aux énergies les moins émettrices de particules et facilitant le raccordement aux infrastructures gazières publiques existantes. »

Adt n° 2 M. SADDIER
S/ Adt n° 189 M. COLAS-ROY
S/ Adt n° 190 M. COLAS-ROY
Adt n° 197 Gouvernement

Amendement en cours de discussion Changer de texte Cosignataires

Sénat – En Séance

Accueil Amendements : 15 déposés - 0 à examiner ↺ +

Projet de loi : **Évaluation environnementale**

1ère lecture

Projet de loi Consulter le texte de l'article

Article 1er Consulter le texte de l'article

Article 2(nouveau) Consulter le texte de l'article

Amt n° COM-15	Suppr.	M. RICHARD	Satisfait ou sans objet
Amt n° COM-3	Al. 13	M. BONNECARRÈRE	Rejeté
Amt n° COM-5	Al. 17	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-6	Al. 22	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-7	Al. 27	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-8	Al. 32	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-9	Al. 34	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-10	Al. 34	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-11	Al. 35	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-1	Al. 37	M. BONNECARRÈRE	Rejeté
Amt n° COM-12	Al. 38	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-4	Al. 45	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté
Amt n° COM-13	Al. 52	M. FOUCHÉ, rapporteur	Adopté

Article additionnel après Article 2(nouveau)

Amt n° COM-2		M. BONNECARRÈRE	Rejeté
--------------	--	-----------------	--------

Building official tools & Releasing institutional Open Data enables potential innovation through reuses

Thank you for your attention!



Questions?

LA FABRIQUE DE LA LOI

pj12-349

medialab

CEE

le 30 France

DEN-SITY

Les parlementaires font-ils la loi ?

Explorez l'évolution de la loi au fil de la procédure parlementaire avec La Fabrique de la Loi !

[Explorer plus de 290 textes de lois *](#)

* parmi 415 promulgués depuis 2010
faute d'OpenData officielle

Les derniers textes débattus	Les textes les plus amendés
Économie réelle 518 amendements	Mariage pour couples de personnes du même sexe 9201 amendements
Géolocalisation 115 amendements	Collectivités territoriales 2122 amendements

www.TheLawFactory.fr

contact@lafabriquedelaloi.fr

[@RegardsCitoyens](#) [@medialab_ScPo](#)